

# Ramadan 2022 - 1443 رمضان



Du verset 111 de la Sourate Al-An'âm (6) au verset 87 de la Sourate Al-Arâf (7)

## QUESTION 8

Iblis est-il un ange ou un djinn ?

## RÉPONSE 8

Allah dit dans le Coran : **{[Allah] dit (ô Iblîs): « Qu'est-ce qui t'empêche de te prosterner quand Je te l'ai commandé ? » Il répondit : “Je suis meilleur que lui : Tu m'as créé de feu, alors que Tu l'as créé d'argile.”}** S7 v12

Selon Ibn Jarir, le verbe : **{empêche}** signifie : Qu'est-ce qui te pousse et t'oblige à refuser de te prosterner devant Adam puisque c'est Moi qui te l'ordonne ? Cette explication est jugée bonne - mais Allah sait mieux de quoi il en retourne -.

**{Je suis meilleur que lui}** :

Cette réponse est celle d'Iblis - que Dieu le maudisse ! - dans laquelle il cherche à se justifier. Or, sa justification est plus grave que le refus de se prosterner. C'est comme si Iblis avait désobéi à Allah parce qu'il s'estimait meilleur qu'Adam, invoquant le fait qu'il a été créé de feu, qui est, selon lui, plus noble que l'argile. Ainsi ne s'est-il point intéressé à l'estime qu'Allah portait à Adam en le créant de Ses mains. De ce fait, il s'est opposé à la parole divine : **{Jetez vous alors, prosternés devant lui}** [Al-Hijr, 29]. C'est pourquoi Allah lui interdit définitivement Sa miséricorde, à cause de son orgueil et sa désobéissance.

Muslim rapporte d'après A'isha (radhiAllahou anhe) que l'Envoyé d'Allah (salAllahou aleyi we salem) a dit : “Les Anges ont été créés de lumière ; Iblis, d'un feu clair sans fumée ; et Adam, de ce qui vous a été expliqué (dans le Coran)” Muslim 2996

Source : l'authentique de l'Exégèse d'Ibn Kathir (rahimouAllah) - Éditions Maison d'Ennour - p582

**Iblîs fait-il partie des anges ? de Sheykh Sâlih Al-Fawzân (rahimouAllah)**

Cette question est un sujet de divergence entre les gens de science.

- Certains ont dit qu'il fait partie des anges en se basant sur le sens apparent de l'exception dans la Parole d'Allah :

{Alors tous les Anges se prosternèrent, ; à l'exception d'Iblis qui s'enfla d'orgueil...}

S38 v73-74

Puis lorsqu'il s'enfla d'orgueil face à l'obéissance d'Allâh, Allah (Azzawajel) le châtia et il s'attira Sa Malédiction. **Mais cet avis est faible !**

- Et l'avis authentique est qu'il ne fait pas partie des anges d'après la Parole d'Allah :  
"excepté Iblîs qui était du nombre des djinns et qui se révolta contre le commandement de son Seigneur" S18 v50

⇒ L'avis authentique est qu'il ne fait pas partie des anges car les anges sont créés de lumière comme cela est stipulé dans le Hadîth et les diables sont créés de feu comme Allah dit :

{Tu m'as créé de feu, alors que Tu l'as créé d'argile} [Sourate Al-A'râf, verset 12]

Source : Al-Mountaqâ min Fatâwah Sheykh Sâlih Al-Fawzân, tome 2, question 14, page 18 - <http://www.3ilmchar3i.net/>



**À l'époque préislamique, les associateurs faisaient le tawaf\* nu !**

(\* Tawaf : circumambulation - rituel du Hajj qui consiste à tourner sept fois autour de la Kaaba)

En effet, ibn Kathir relate : "Les Arabes, à l'exception des Quraysh, exécutaient le Tawaf nus. Ils ont affirmé qu'ils n'effectueraient pas le Tawaf en portant les vêtements dans lesquels ils avaient désobéi à Allah. Quant au Quraysh - appelés les Homs - ils exécutaient le Tawaf dans leurs vêtements habituels. Quiconque parmi les Arabes empruntait un vêtement à l'un des Homs, le portait pendant le Tawaf. Et quiconque portait un nouveau vêtement le jetterait et personne ne le porterait après lui à la fin du Tawaf. Si l'Arabe ne trouvait pas quelqu'un des Homs pour lui prêter un vêtement, ou ne possédait pas un habit neuf, il faisait les circuits autour de la Maison à l'état de nudité ; les hommes de jour, les femmes la nuit.

Il arrivait aussi que la femme cachait son sexe par n'importe quoi en chantant :

*Aujourd'hui que tout mon sexe apparaisse ou une partie de lui.  
Ce qui apparaîtra, je ne tolérerai à quiconque de le toucher.*

La majorité des femmes faisaient la tournée autour de la Maison la nuit en nudité totale. C'était une coutume que les polythéistes avaient inventée, imitant ainsi leurs ancêtres, croyant que c'était un ordre venant d'Allah.

C'est pourquoi Allah révéla ce verset :

**{et quand ceux-ci commettent une turpitude, ils disent: "C'est une coutume léguée par nos ancêtres et prescrite par Allah." Dis: "[Non,] Allah ne commande point la turpitude. Direz-vous contre Allah ce que vous ne savez pas ?"} :**

Source : l'authentique de l'Exégèse d'Ibn Kathir (rahimouAllah) - Éditions Maison d'Ennour - p586-588 et Tafsir ibn Kathir en ligne - traduction de Ahmad Harakat